



*Le Puy-en-Velay lundi 23 mai 2022*

**OLIVIER  
CIGIOTTI**

---

**SÉNATEUR  
DE LA  
HAUTE-LOIRE**

---

*Monsieur le commissaire enquêteur,*

*Dans le cadre de l'enquête publique, ouverte du 26 Avril au 30 Mai 2022, concernant le projet d'aménagement de la zone de Bramard, commune de Saint-Didier-en-Velay et pour laquelle vous avez été désigné par le tribunal administratif, je souhaite, en ma qualité de sénateur, élu local depuis plus de 30 ans, maire et président de communauté de communes, porter à votre connaissance, un certain nombre de réflexions tant sur le fond que sur la forme de nature à étayer votre décision.*

**LE CONTEXTE :**

---

**VICE-PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES, DE LA  
DÉFENSE ET DES  
FORCES ARMÉES  
DU SÉNAT**

➤ *Sur la situation géographique et l'attractivité du territoire :*

*L'est du département de la Haute Loire est depuis plusieurs décennies un territoire attractif d'un point de vue économique et bénéficie d'un réservoir de main d'œuvre apprécié par les porteurs de projets dans les divers secteurs d'activités.*

*La proximité du département de la Loire, de la vallée de l'Ondaine, voire de la Métropole stéphanoise, contribue également à conforter ce vivier de compétences. Basée initialement sur l'industrie du textile et de la passementerie, ce territoire a subi de nombreuses mutations et jouit désormais d'une diversité d'activités allant de la maroquinerie à la plasturgie en passant par l'industrie du cartonnage ou par le secteur du transport routier.*

➤ *Sur les axes routiers structurants de ce territoire :*

*Depuis de nombreuses années, le département de la Haute Loire a eu pour priorité, l'aménagement et l'adaptation au flux routier en constante augmentation des routes départementales 23 et 500 situées à proximité immédiate du projet de zone d'activités. De Saint-Just-Malmont jusqu'à Tence, le département a d'ores et déjà investi plusieurs millions d'euros pour la réalisation de créneaux de dépassement et poursuit ses efforts avec l'aménagement de la RD 23 située entre le carrefour des Grangers, et le carrefour de la Garne sur la commune de Saint-Victor-Malescours. L'implantation de la zone ne peut pas trouver d'axes de desserte plus adaptés.*

## LE PROJET :

Depuis de très nombreuses années les élus du territoire, et plus particulièrement de l'arrondissement d'Yssingeaux, soucieux de conserver une activité agricole diversifiée basée sur la production laitière, l'élevage, la culture ou la production de fruits rouges, se sont évertués à préserver du zonage destiné au développement économique (artisanal ou industriel) des parcelles les plus fertiles et les plus mécanisables, recherchant des possibilités d'acquisitions foncières sur des terrains boisés ou de moins bonne qualité.

### ➤ Sur l'historique du projet :

Un projet engagé depuis 2004.

Les premières acquisitions foncières ont été engagées dès 2004, attestant de la volonté des élus de l'époque de s'engager dans une démarche concertée et réfléchie.

Dès lors, de nombreuses études ont été réalisées :

- Faisabilité technique et financière
- Etude environnementale 4 saisons
- Etude de bruit, etc...

Ainsi que l'application des dispositions réglementaires :

- Mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Saint-Didier-en-Velay
- Document d'évaluation environnementale
- Permis d'aménager

D'autre part, la Communauté de communes Loire Semène s'est engagée à des mesures de compensations forestières et environnementales évaluées dans la durée.

Sur la notion d'artificialisation des sols :

La loi « Climat et résilience » introduit la notion de « zéro artificialisation nette », incitant les collectivités territoriales à densifier les zones à urbaniser en travaillant sur l'aménagement de « dents creuses » et /ou en requalifiant des friches existantes.

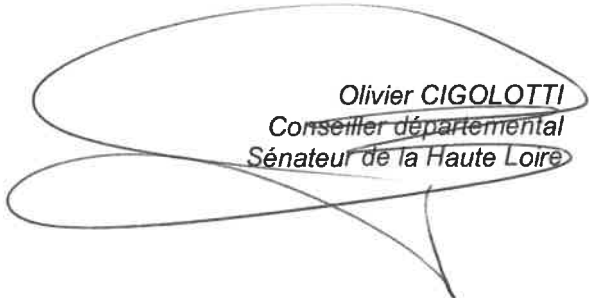
A cet effet, la communauté de communes Loire Semène a requalifié 9 hectares de friches à vocation économique anticipant une démarche d'économie foncière.

## EN CONCLUSION :

Compte tenu de la définition et de la qualité du projet, des études visant à réduire aux maximum les impacts environnementaux comme visuels, de l'intérêt économique pour le territoire, j'émet un avis favorable à ce projet de réalisation d'une zone d'activités à Bramard commune de Saint-Didier-Velay.

Enfin, attention aux décisions pouvant servir de jurisprudence pour le développement économique sur d'autres territoires !!!!!

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie de croire à l'expression de mes plus respectueuses salutations.



Olivier CIGOLOTTI  
Conseiller départemental  
Sénateur de la Haute Loire